



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions  
Procurement & Contracting Services  
c/o Commissionaires, F Division  
6101 Dewdney Ave  
Regina, SK S4P 3K7

**Fax No. - No de FAX:**  
(306) 780-5232

**SOLICITATION  
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

<b>Title – Sujet:</b> : Services d'architecture et de génie – Nouveau détachement et nouveaux logements du personnel modulaires à Deschambault Lake, en Saskatchewan		<b>Date :</b> 21 septembre 2020
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> M5000-20-4004/A PW-20-00922826		<b>Amendment No. – N° de la modification</b> 002
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b> 202004004		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At / à :</b>	14 :00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
<b>On / le :</b>	24 septembre 2020	
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Instructions</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> Teresa Hengen, Procurement Officer		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b> 639-625-3449		<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b> 306-780-5232

<b>Delivery Required – Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:</b>	
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



La présente modification vise à:

Q3) Le point 13.4.2 indique que « Les réunions seront tenues, selon une rotation, aux bureaux du représentant du Ministère et par vidéoconférence. Sinon, les réunions auront lieu à l'endroit le plus avantageux pour répondre aux exigences du projet. » Cette disposition est vague et ne nous permet pas de déterminer les frais de déplacement. Où se trouve le représentant du Ministère? Combien de réunions en personne auront lieu? Compte tenu de la COVID-19, est-il juste de prévoir que la majorité, voire la totalité, des réunions portant sur la conception se tiendront en ligne? Nous demandons que tous les frais de déplacement au-delà de 2 heures de route pour se rendre dans les bureaux du représentant du Ministère soient traités comme des dépenses remboursables.

Réponses : « Le représentant du Ministère est situé à Regina, en Saskatchewan, au Canada. Consultez la section 13.4.1 pour la fréquence des réunions. Tous les frais doivent être inclus dans la proposition générale de frais fixes. Les montants qui ne sont pas mentionnés dans la section CG 5.12 de la clause R1230 des CG 5 – *Modalités de paiement* ne seront pas pris en compte. »

Q4) Le point 11.1.2.10 indique que des manuels d'entretien doivent être préparés. Ces documents sont généralement préparés par l'entrepreneur retenu. Veuillez confirmer si cela fait partie de la portée du travail confié à l'expert-conseil ou de l'entrepreneur retenu. En règle générale, l'expert-conseil se contente d'examiner les manuels de fonctionnement et d'entretien pour s'assurer qu'ils sont complets.

Réponse : « Consultez la section 20.3.10 pour plus de clarté. Le proposant est tenu de préparer un programme/manuel d'entretien des systèmes de bâtiment global et complet pour ce projet. »

Q5) Points 20.3.5 et 20.3.9 : Comme pour la question ci-dessus, ce point exige de l'expert-conseil qu'il prépare un plan de formation et des manuels de fonctionnement et d'entretien. Veuillez confirmer que ce point fait bien partie de notre portée. En règle générale, la formation est planifiée et gérée par l'entrepreneur retenu.

Réponse : « Consultez la réponse à la question 4 ci-dessus. »

Q6) Le point 20.2.1(D) indique le nombre minimum et le nombre maximum de visites sur place aussi bien pour le projet de logements que pour celui de détachement. Doit-on supposer que ces deux éléments du projet se dérouleront simultanément ou l'un après l'autre? Y a-t-il une raison pour laquelle ils ne peuvent pas se dérouler simultanément?

Réponse : « Consultez la section 2.2.2 qui indique que les unités de logement peuvent être utilisées par l'entrepreneur général pendant la construction du détachement, ce qui implique que ces unités modulaires spécifiques seront livrées, construites et installées avant le projet de détachement. »

Q7) Étant donné que de nombreuses visites « sur place » auront lieu à l'emplacement de fabrication des structures modulaires et que nous ignorons où elles auront lieu, nous demandons que tous les frais de



déplacement à l'usine de fabrication et à l'emplacement du lac Deschambault soient traités comme des dépenses remboursables. Vous comprendrez que nous ne sommes pas en mesure de tenir compte des déplacements en dehors de la province qui nécessitent des billets d'avion, des chambres d'hôtel, etc.

Réponse : « Tous les frais doivent être inclus dans la proposition générale de frais fixes. Les montants qui ne sont pas mentionnés dans la section CG 5.12 de la clause R1230 des CG 5 – *Modalités de paiement* ne seront pas pris en compte. »

Q8) Outre les préoccupations susmentionnées concernant les frais de déplacement, vous n'êtes pas sans savoir que, à l'heure actuelle, les vols entre les grands centres tels que Winnipeg, Toronto ou Saskatoon et Flin Flon sont peu fréquents ou inexistant par rapport à la période antérieure à la COVID-19, ce qui rend les frais de voyage difficiles à déterminer. Cette situation pourrait néanmoins changer dans plusieurs mois, lorsque les déplacements pourront de nouveau se faire normalement (espérons-le). Nous demandons respectueusement que les frais de déplacement soient traités comme des dépenses remboursables.

Réponse : « Tous les frais doivent être inclus dans la proposition générale de frais fixes. Les montants qui ne sont pas mentionnés dans la section CG 5.12 de la clause R1230 des CG 5 – *Modalités de paiement* ne seront pas pris en compte. »

Q9) Compte tenu de l'éloignement de l'emplacement et du nombre de visites sur place indiqué au point 20.2.1, veuillez quantifier le nombre prévu de visites sur place pour les sous-experts-conseils spécialisés dans les disciplines visées ainsi que pour l'aménagement paysager et la mise en service.

Réponse : « Il est laissé à la discrétion du proposant de déterminer quand les sous-experts-conseils spécialisés dans les disciplines visées doivent satisfaire à chacune des exigences de l'appel d'offres. »

Q10) Compte tenu des questions ci-dessus, nous voudrions respectueusement demander que la date de clôture soit repoussée d'une (1) semaine.

Réponse : « Aucun report de la date de clôture ne sera accordé. »